

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2466

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **ZAC du Dauphiné - Suppression**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il convient de procéder à la suppression de la ZAC du Dauphiné compte tenu de la réalisation de l'ensemble du programme de construction et du programme des équipements publics (PEP).

Conduite en régie directe, la ZAC du Dauphiné (6,5 hectares) a été créée le 29 juin 1987 puis modifiée les 18 décembre 1992 et 27 septembre 1999.

Elle s'étend depuis le cours Albert Thomas au sud jusqu'à la rue Jeanne Hachette, la rue du Dauphiné à l'est et la rue Jean Renoir.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette opération d'urbanisme étaient les suivants :

- amélioration, diversification et modernisation de l'habitat, permettant un apport de population nouvelle,
- amélioration du fonctionnement urbain (liaisons piétonnes et circulations automobiles notamment),
- promotion de l'activité tertiaire et revitalisation économique de l'axe Dauphiné,
- embellissement de l'environnement par un traitement paysager et architectural de qualité, revalorisant le site existant et lui attribuant une nouvelle image,
- amélioration de la qualité de vie dans le quartier avec notamment la réalisation d'équipements sociaux.

Tous les droits à construire de l'opération ont été cédés, ce qui a permis la réalisation de 47 708 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis comme suit :

Type de construction	Nombre de mètres de SHON
logements aidés	24 981
logements abordables	3 378
logements non aidés	12 355
bureaux	6 994
total	47 708

Les ouvrages inscrits au PEP ont été réalisés, dont 14 000 mètres carrés d'espaces publics et les réseaux des rues Jean Renoir et Jeanne Hachette :

Nature des ouvrages	Maître d'ouvrage	Gestion	Financement	Réalisation
assainissement (120 ml)	communauté urbaine de Lyon aménageur	communauté urbaine de Lyon	ZAC	1994
eau-défense incendie (339 ml)	communauté urbaine de Lyon aménageur	communauté urbaine de Lyon	ZAC	1994
EDF GDF (363 ml)	EDF GDF	EDF GDF	ZAC	1994
La Poste (312 ml)	communauté urbaine de Lyon aménageur	La Poste	ZAC	1994
cabine mobile	communauté urbaine de Lyon aménageur	EDF	ZAC	1994
éclairage public	communauté urbaine de Lyon aménageur	ville de Lyon	ZAC	1994
voirie (15 960 mètres carrés) extension de la rue Jeanne Hachette et création de la rue Renoir (722 ml)	communauté urbaine de Lyon aménageur	communauté urbaine de Lyon	ZAC	1994-2004
square (3 300 mètres carrés)	communauté urbaine de Lyon aménageur	ville de Lyon	ville de Lyon	1995-1996
extension placette (2 175 mètres carrés)	communauté urbaine de Lyon aménageur	communauté urbaine de Lyon	ZAC	1996
passage le long de la prison (1 000 mètres carrés)	communauté urbaine de Lyon	communauté urbaine de Lyon	ZAC	1995
placette basse (600 mètres carrés)	communauté urbaine de Lyon	communauté urbaine de Lyon	ZAC	1996
place devant la maison du judo (1 845 mètres carrés)	communauté urbaine de Lyon	ville de Lyon	ZAC ville de Lyon	1990

Le bilan financier définitif de l'opération, approuvé par la délibération du Conseil n° 1994-5682 en date du 28 novembre 1994, s'établit comme suit :

Dépenses (en € HT)			Recettes (en € HT)		
Libellé	Prévu	Réalisé	Libellé	Prévu	Réalisé
foncier et mise en état des sols	3 436 831	3 395 880	cession charges foncières dont participation des constructeurs aux équipements de la ZAC	5 893 527	5 401 225
études	520 686	371 244	participation ville de Lyon pour les espaces verts	228 673	228 673
travaux d'infrastructure du PEP	2 905 319	2 499 522	participation Communauté urbaine pour les équipements publics (voirie)	1 325 544	1 325 544
avance La Poste	53 967	53 967	avance La Poste	53 967	53 967
versement d'une participation à la ville de Lyon pour extension du groupe scolaire et place devant la maison du judo	417 756	417 756	participation habitat abordable Opac		99 445
fonds de concours OPC HLM	91 469	91 469			
frais divers	75 682				
total des dépenses	7 501 711	6 829 838	total des recettes	7 501 711	7 108 855
solde :			+ 279 016		

Les procédures d'évolution du droit des sols en cours permettront d'incorporer la ZAC dans le droit commun.

Compte tenu de l'achèvement du programme de construction et du PEP, et conformément à l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de la ZAC du Dauphiné à Lyon 3° ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de la commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Procède à la suppression de la ZAC du Dauphiné à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,